

## Accès par Internet au système d'information et d'aide aux mutations (S.I.A.M.)

L'accès à S.I.A.M. peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Accéder sur son "bureau virtuel" en tapant l'adresse Internet :  
<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- S'authentifier en saisissant son "compte utilisateur" et son "mot de passe" qui lui ont été communiqués lors du déploiement du projet I-Prof dans son département, puis valider son authentification en cliquant sur le bouton "Connexion" ;

*ATTENTION : Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connections.*

Ensuite, il doit cliquer sur l'icône I-Prof pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.

Enfin, il doit cliquer sur le bouton "Les services", puis sur le lien "S.I.A.M." pour accéder à l'application S.I.A.M. premier degré.

Cette application permet à l'enseignant, en particulier, de saisir ses vœux de mutation et de consulter les éléments de son barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental.

*ATTENTION : L'enseignant **ayant initié** une demande de mutation par S.I.A.M. recevra son accusé de réception **uniquement** dans sa boîte I-Prof. Vous **informerez précisément** les candidats de cette modalité.*